

1-Evolution de la situation sanitaire en Allemagne

Suite au nouveau cas détecté le 13 juin chez un sanglier dans le district d'Olpe en Rhénanie du Nord Westphalie (à 60 km à l'est de Cologne) soit un saut important de 113 km vers le nord par rapport aux cas les plus proches, des recherches très actives de cadavres de sangliers sont en cours dans un rayon de plusieurs kilomètres autour du cas confirmé par de plusieurs moyens complémentaires : ratissage en équipes à pied, recherche par des chiens formés, détection par drones thermiques. **D'ores et déjà, 4 autres sangliers (cadavres) ont été confirmés infectés** dans un rayon de 1 kilomètre autour du premier cas trouvé. Cela correspond potentiellement une circulation ancienne.

Ce travail de recherche de cadavres de sangliers en nature est crucial afin d'être en capacité de délimiter précisément l'étendue de la zone infectée et ainsi d'être en capacité, si cela est pertinent et faisable, de fixer le tracé de pose des clôtures afin restreindre la propagation de la maladie.

Limiter les mouvements de sangliers par la pose de clôtures vise à freiner la propagation de la maladie et à réduire le risque de transmission aux élevages de suidés situés à l'extérieur du périmètre clôturé. Il est donc nécessaire dans un premier temps d'identifier le plus précisément possible le périmètre de la zone contaminée. Planter une clôture alors que l'aire contaminée n'est pas bien définie présente le risque que la maladie soit en réalité au-delà du linéaire de clôtures.

Pour la connaissance de l'évolution de la situation sanitaire PPA en Allemagne (et dans d'autres pays européens) nous vous incitons à consulter tous les mardis après-midi le bulletin hebdomadaire de la veille sanitaire internationale sur le site : <https://www.pplateforme-esa.fr/fr/bulletins-hebdomadaires-de-veille-sanitaire-internationale>

A noter, quelques éléments-clés issus de cette veille :

Pour la saison 2024/2025 (c'est-à-dire depuis le 1er juillet 2024), il y a eu 754 foyers de PPA en élevages porcins et 10 910 cas confirmés chez des sangliers sauvages dans 21 pays européens (UE et hors UE), soit 15 sangliers infectés pour 1 élevage infecté. Tous les pays ayant des foyers en élevage ont aussi des sangliers sauvages infectés. Six pays européens ont des cas chez les sangliers cette saison, et ce, sans aucun foyer en élevage.

2/ Cet évènement nouveau aurait bien pu arriver en France, ou l'être à l'avenir : n'importe où et n'importe quand.

Pour éviter cela, ou tout au moins repousser le plus longtemps possible la perte du statut indemne de la France, **il est VITAL** :

- **d'éviter d'introduction le virus de la PPA sur le territoire national.** Pour cela, nous vous invitons de nouveau à relayer largement dans vos réseaux les gestes barrières simples, bonnes pratiques et consignes de bon sens mentionnés dans mon message d'hier à destination des transporteurs internationaux, des voyageurs/randonneurs internationaux, des travailleurs saisonniers expatriés (et leurs employeurs). A ce titre, nous remercions GDS France pour avoir d'ores et déjà relayé ces éléments de sensibilisation dans le réseau GDS et OVS, avec appel à vigilance mis en ligne sur la page LinkedIn de GDS France et en utilisant le kit de communication du ministère : <https://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-le-kit-de-communication>
- **de renforcer activement la protection (biosécurité) des élevages de porcs et de sangliers** afin de prévenir le risque d'introduction du virus en élevages dans l'hypothèse où la maladie serait introduite chez les sangliers sauvages. Pour cela, il importe de respecter les exigences réglementaires minimales de biosécurité. Au-delà des contrôles officiels des DDPP programmés chaque année dans 4% des élevages du département, le ministère prend aussi sa part en finançant cette année des audits de biosécurité dans 3000 élevages et la formation de 600 nouveaux auditeurs biosécurité (dont 300 vétérinaires). Nous vous invitons à relayer à tous l'importance d'assurer une biosécurité satisfaisante dans tout site de détention de suidés et lors du transport des animaux.